

1. *Débitrice*: **Les Presses et la Venoge**, route de Pâle, 1026 **Denges**
2. *Sursis concordataire prolongé de*: 6 mois jusqu'au 30.11.2005
3. *Remarques*: Par décision du 24 mai 2005, communiquée le 31 mai 2005, la présidente du Tribunal d'arrondissement de La Côte prolonge le sursis concordataire accordé le 1er décembre 2004 à la société Les Presses de la Venoge SA, représentée par M. Serge Maret, agent d'affaires breveté à Lausanne, jusqu'au 30 novembre 2005, et fixe une nouvelle audience au mardi 22 novembre 2005 à 9 heures.

Tribunal d'arrondissement de la Côte
1260 Nyon

(02873448)